



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF Séance du 3 juin 2024 (visioconférence)

Présents :

Président : Gilles Erb
Bruno Bellet, Adrien Dodu, Marie Francisco, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Patrick Lustremant, Emmanuel Marzin

Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint
Odile Perrier, Cheffe de cabinet
Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national
Frédéric Imbert, Directeur emploi-formation (point 1)
Christophe Porte, Président de la ligue Grand-Est (point 5)

Excusés :

Lenaïck Loyant, Carole Sève

Début à 19 heures

Point 1 – Informations territoires et formation CQP

La nouvelle formation CQP s'est déroulée au cours de ce premier semestre 2024 (20 demandes, 13 ont suivi la formation, en bénéficiant de financements pour cette formation professionnelle). Frédéric Imbert donne des détails sur cette première session, dont les résultats sont en attente. Chacun des participants a souligné la qualité de la formation.

Il remercie Marie-Christine Okel et Pascal Berthelin pour leur engagement et leur détermination à lancer cette première session.

Il est envisagé de réaliser plusieurs sessions de formations par saison ; ces sessions pourraient être décentralisées.

Deux ligues ont sollicité la Fédération pour organiser des futures sessions : la ligue d'Ile-de-France en tant qu'organisme indépendant et la ligue de Nouvelle Calédonie.

Deux autres sessions pourront être portées pour la FFTT en partenariat avec des Ligues en 2024-2025.

A noter que la certification CQP reste dans les compétences de la Fédération (jury) quel que soit l'organisateur.

Bruno Bellet donne des informations sur la structuration du Pôle Accompagnement des Clubs et des Territoires et les différentes actions réalisées.

- La mise en place du réseau d'experts en développement a permis d'organiser ensuite une première formation en développement, qui a concerné essentiellement des agents de départements (28 personnes). Il reste à formaliser cette formation avec la CFEF.
- Plusieurs webinaires sont organisés pour aider les clubs à l'accueil.
- La campagne des stades vers l'emploi est un vrai succès.
- Un guide sur les nouveaux labels est en cours de finalisation et la plateforme informatique développée par le service informatique fédéral. Le lancement des nouveaux labels sera organisé en fin de saison avec la première campagne de labellisation cet été et à la rentrée.

Bruno Bellet remercie Eric Fournié et l'ensemble du groupe de travail Labels clubs pour la concrétisation de ce projet important pour la reconnaissance de la qualité de nos clubs, sans oublier le service informatique qui a développé, à moindre coût et dans un délai raisonnable, une nouvelle plateforme de dépôt des dossiers.

Point 2 – Informations du DTN

Le séminaire des cadres technique a rassemblé 65 personnes au Cap d'Agde.

Plusieurs outils sont en phase de finalisation pour publication dans l'été :

- un guide du club, à l'attention des dirigeants, pour aider à l'accueil des nouveaux licenciés,
- un livret d'accueil des nouveaux licenciés,
- une carte interactive des clubs, avec leurs spécificités,
- un module de pré-inscription dans les clubs en ligne, qui devrait être prêt fin août si Acseo y parvient.

Les voies de distribution sont évoquées, ainsi que les moyens de communication.

La sélection aux Jeux Olympiques sera publiée le vendredi 21 juin 2024 au soir par le CNOSF puis par la FFTT.

Point 3 – Commission sportive

Modification des coefficients affectés aux compétitions

La commission sportive propose les changements suivants (modification de l'article IV.203 des règlements administratifs) :

- Championnat de France seniors : 2 au lieu de 1,5 ;
- Championnat de France par équipes Pro : 2 au lieu de 1 ;
- Championnat de France des régions : 1 au lieu de 0,75 ;
- Tournois internationaux et nationaux A : 1 au lieu de 0,75 ;
- Top national jeunes : 1 au lieu de 0,75.

Décision :

Les membres du Bureau exécutif approuvent à l'unanimité les modifications proposées.

Placement dans le tableau au championnat de France seniors

La commission sportive propose de ne plus tenir compte de l'appartenance à une même association pour le placement dans le tableau (article I.304.1 des règlements sportifs). Seul l'article I.304.2 des règlements sportifs serait appliqué. Ce choix entraîne la modification des articles IV.104 et IV.105 des règlements sportifs.

Décision :

Les membres du Bureau exécutif approuvent les modifications proposées (7 pour – 1 contre).

Qualification des joueurs au critérium fédéral (niveau national)

Il est proposé de remplacer à l'article III.202 des règlements sportifs la phrase « *les 4 joueurs du tableau bénéficiant d'une invitation de la direction technique nationale pour tous les tableaux de niveau 1* » par la phrase « *les 8 joueurs du tableau seniors messieurs et 4 joueurs ou joueuses pour les autres tableaux bénéficiant d'une invitation de la direction technique nationale* ».

Décision :

Les membres du Bureau exécutif approuvent à l'unanimité les modifications proposées.

Point 4 – Subvention aux pôles Espoir

Jean-Nicolas Barelier présente la répartition des subventions pour les pôles Espoir. Le montant total est de 79 750 € (ANS) pour l'ensemble des pôles espoirs de niveau 1 et de 50 000 € (PSF) pour l'ensemble des pôles Espoir de niveau 2 (mêmes enveloppes qu'en 2023).

La subvention de l'ANS pour les pôles Espoir de niveau 1 est attribuée à la Fédération, à charge pour elle de décider de la répartition et de verser les sommes aux ligues.

Décision :

Les membres du Bureau exécutif approuvent à l'unanimité la répartition de la subvention de l'ANS pour les pôles Espoir de niveau 1.

Point 5 – Organisation de compétitions internationales

Deux candidatures se sont manifestées pour l'organisation du Top 10 Jeunes en 2026 et en 2027, suite à l'appel à candidature de l'ETTU : Antibes et Hennebont. Après discussion avec eux, il sera proposé à l'ETTU Antibes en 2026 et Hennebont en 2027.

Christophe Porte fait un point sur l'organisation des championnats du Monde Parkinson et Alzheimer prévus à Maizières-lès-Metz du 23 au 27 octobre 2024, ainsi que sur les manifestations en marge (congrès...) et la couverture médiatique. Il sollicite une aide de la FFTT.

Point 6 – Appel à projet club

Les fonds attribués sont prévus en 2024 pour soutenir l'accueil dans les clubs des nouveaux licenciés en septembre. Le montant total de l'action est de 194 000 euros (suite de l'assemblée générale du 20 mai 2024).

Il s'agirait d'une aide directe à l'attention de tous les clubs sur présentation d'un projet spécifique d'animation, sur la base d'un formulaire type à remplir pour la mise en place d'actions permettant d'accueillir mieux et plus de pratiquants :

- créneau supplémentaire ;
- réaménagement des créneaux actuels (3 fois 1 h au lieu de 2 fois 1 h 30 par exemple) ;
- créneau en plus dans un nouveau lieu (écoles, collèges, lycées, maison de quartier...) ;
- créneau en extérieur (ping en extérieur) ;
- programme d'animation pour accueillir plus.

La subvention prend la forme d'un forfait de 500 euros versé sur facture adressée par le club, pour des modalités fléchées. La Fédération se réserve le droit d'apporter une aide supplémentaire aux 500 euros en fonction de la qualité du projet et sur proposition du comité départemental.

Cet appel à projet a été présenté ce jour aux comités lors d'un webinaire dédié.

Point 7 – Informations générales

Les statistiques licences au 31 mai sont encourageantes pour atteindre un record.

Une réunion des référents honorabilité est prévue le 19 juin 2024, pour préciser rôle et missions.

Fin du Bureau exécutif : 22 heures

Françoise LAPICQUE
Secrétaire général

Gilles ERB
Président